

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-630

**Arrêté de délégation de fonction du Maire  
à Madame Véronique JULIÉ, conseillère municipale, modification**

Direction des Assemblées,  
de la Citoyenneté, du Guichet Unique  
des Affaires Juridiques,  
de la Commande Publique

Le Maire de la ville de Dreux,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles, L.2122-18, L2122-22, L2122-23,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

**VU** la délibération n°DEL2026-022 en date du 28 mars 2026 fixant à onze le nombre des adjoints,

**VU** le tableau du Conseil municipal,

**VU** l'arrêté n°ARR2026-371 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Véronique JULIÉ dans le cadre du suivi du projet du nouvel hôpital,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est seul en charge de l'administration communale,

**CONSIDÉRANT** que le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que les délégations, faites sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire, ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ de l'attribution déléguée,

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par Madame Véronique JULIÉ, conseillère municipale,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté ARR2026-371 du 3 avril 2026 à compter de ce jour,

**ARTICLE 2** : Madame Véronique JULIÉ, conseillère municipale, reçoit délégation permanente de fonction sous ma responsabilité et sous ma surveillance afin d'assurer un suivi et un reporting du projet du nouvel hôpital,

**ARTICLE 3** : cette délégation de fonction n'emporte pas délégation de signature,

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressée,
- transmis à Monsieur le Préfet,
- transmis à Monsieur le Comptable public,
- publié sur le site internet de la Commune

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif d'Orléans Le recours peut être déposé sur le site internet : <https://www.telerecours.fr/>.

**ARTICLE 6** : Le directeur général des services de la Commune de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dreux, le 04 JUIN 2026

Le Maire,

Document certifié exécutoire  
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le,  
publication ou notification le



Kader GUERZA